BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 19 avril 2012

PARTIE PERMANENTE Armée de l'air

Texte n°14

DÉCISION N° 301596/DEF/SIMMAD/SCF

portant délégation pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire.

Du 21 novembre 2011

STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : département « ingénierie et règlementation du maintien en condition opérationnelle » ; bureau « réglementation juridique ».

DÉCISION N° 301596/DEF/SIMMAD/SCF portant délégation pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire.

Du 21 novembre 2011

NOR D E F L 1 1 5 2 5 3 6 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 103.1

Référence de publication : BOC N°18 du 19 avril 2012, texte 14.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 2000-1180 du 4 décembre 2000 (A) modifié, fixant les attributions de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2000 modifié, portant organisation des sous-directions de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2010 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du ministère de la défense relevant de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2011-53 du 13 janvier 2011 conférant la qualité d'ordonnateur à certains responsables de service du ministère de la défense et des anciens combattants en matière de programmes aéronautiques civils ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2011 portant règlement de comptabilité au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration pour la désignation d'ordonnateurs secondaires du ministère de la défense et des anciens combattants,

Décide :

Art. 1er. Que délégation est donnée, sur le service exécutant D2036W9091, à l'effet de rôle de :

- « responsable d'engagement juridique (REJ) » dans CHORUS, à :
 - commissaire colonel **Faure** Jean-Marc, adjoint au chef du service des contrats et des finances ;
 - commandant **Albertini** Philippe, chef de la division des finances du service des contrats et des finances (SCF) ;
 - lieutenant Godio Stéphane, adjoint au chef de la division des finances du SCF;
 - Monsieur **Van Duyse** Pascal, adjoint au chef de la section liquidation du comité de gestion des ressources (CGR) Toulouse ;

- Monsieur Augusseau Yves, chef du bureau des commandes du CGR Toulouse ;
- Monsieur **Ponchel** Christian, adjoint au chef du bureau des commandes du CGR Toulouse ;
- Monsieur **Duménil** Jean-Pierre, agent bureau commande ;
- Monsieur Lacoue Christian, agent bureau commande ;
- Madame Barres Sylvie, agent bureau commande ;
- Monsieur Grolier Pascal, agent bureau commande;
- Madame **Reiz** Evelyne, agent bureau commande;
- Monsieur Pelvet Didier, agent bureau commande ;
- Madame Baumert Carole, agent bureau commande;
- Monsieur Rigon Paul, agent bureau commande.
- Art. 2. « Responsable de certificateur de service fait (RSF) » dans CHORUS, à :
 - Madame **Boussioux** Marie-Hélène, chef de la section liquidation 1 ;
 - Madame Cayrou-Estripeau Maryline, adjointe au chef de la section liquidation 1;
 - Monsieur **Combes** Michel, chef de la section liquidation 2;
 - Madame **Asensio** Corinne, adjointe au chef de la section liquidation 2;
 - Monsieur **Stathopoulos** Jean, chef de la section liquidation 2;
 - Madame **Pelletier** Marie-Claude, adjointe au chef de la section liquidation 3;
 - Madame Juan Dominique, liquidatrice;
 - Madame **Kaci** Martine, liquidatrice;
 - Madame Maillot Marie-Rose, liquidatrice;
 - Madame **Pyot** Mireille, liquidatrice;
 - Madame Concialdi Isabelle, liquidatrice;
 - Madame **Sounac** Marie-Stella, liquidatrice;
 - Monsieur Costantini Nicolas, liquidateur ;
 - Monsieur Galmiche Jacques, agent de certification.
- Art. 3. « Responsable de demande de paiement (RDP) » dans CHORUS, à :
 - commissaire colonel Faure Jean-Marc, adjoint au chef du service des contrats et des finances ;
 - commandant **Albertini** Philippe, chef de la division des finances du SCF;

- lieutenant Godio Stéphane, adjoint au chef de la division des finances du SCF;
- Monsieur **Ramon** Philippe, chef du bureau liquidation du CGR Toulouse ;
- Monsieur Augusseau Yves, chef du bureau commandes du CGR Toulouse ;
- Monsieur Van Duyse Pascal, adjoint au chef du bureau liquidation du CGR Toulouse ;
- Madame **Boussioux** Marie-Hélène, chef de la section liquidation 1;
- Monsieur **Combes** Michel, chef de la section liquidation 2;
- Monsieur **Stathopoulos** Jean, chef de la section liquidation 2;
- Madame Riou Patricia, chef de la section transverse ;
- Madame Cayrou-Estripeau Maryline, adjointe au chef de la section liquidation 1 ;
- Madame **Asensio** Corinne, adjointe au chef de la section liquidation 2;
- Madame **Pelletier** Marie-Claude, adjointe au chef de la section liquidation 3.
- Art. 4. « Responsable des recettes non fiscales (RRNF) » dans CHORUS à :
 - Monsieur **Ramon** Philippe, chef de la section liquidation du CGR Toulouse ;
 - Monsieur Van Duyse Pascal, adjoint au chef de la section liquidation du CGR Toulouse.

Le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

L'ingénieur général de l'armement, directeur adjoint,

Patrick ARMANDO.

(A) n.i. BO; JO n° 281 du 5 décembre 2000; p. 19272; texte n° 22.